



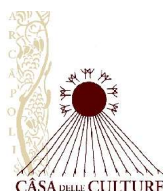
Comune di Cervia



Comune di Ravenna



Comune di Russi



# AUX PARENTS D'ELEVES ETRANGERS

## COMMENT FONCTIONNE L'ECOLE EN ITALIE



Les premières informations pour accueillir vos enfants

Cette fascicule est traduite dans 7 langues:  
albanais, arabe, anglais, français, russe  
roumain, macédonien

## **Texte en français**

# **BIENVENU A RAVENNE ET DANS SES ECOLES**

Ce petit livre nous donne l'occasion de vous saluer chaleureusement et de vous aider à mieux comprendre comment fonctionne l'école en Italie. Vous pouvez inscrire vos enfants tout de suite si l'année scolaire a déjà commencé. Vous savez que tout enfant a droit à l'instruction même s'il n'est pas en règle pour séjourner dans le pays.

*(ONU, Convention Internationale sur les Droits de l'Enfance, Art. 28)*

## COMBIEN D'ANNEES POUR L'ECOLE

La durée minimale obligatoire(\*) est de 10 ans

- 5 ans à l'école élémentaire
- 3 ans à l'école secondaire
- 2 ans au 2° cycle d'orientation pour le lycée

Garderie d'enfant: de 0 à 3 ans

Ecole maternelle: de 3 à 6 ans

Ecole primaire(*)	de 6 à 11 ans
Ecole secondaire(*)	de 11 à 14 ans
Biennal 2° cycle(*)	de 14 à 16 ans

Lycée de 16 à 19 ans

(\*) la durée minimale obligatoire est gratuite.

À l'école élémentaire les livres sont gratuits ; les familles doivent seulement acheter les cahiers, les stylos, les crayons....

## LES DOCUMENTS QU'ON DOIT PRESENTER POUR L'INSCRIPTION A L'ECOLE

- **Certificat de naissance** (si vous n'avez pas ce document, l'inscription peut se faire avec votre passport et/ou votre permis de séjour)
- **Certificat de vaccination** (vous devez trouver un rendez-vous avec l'assistant sanitaire qui certifiera l'état de santé de votre fils et décidera pour les vaccins nécessaires à effectuer)
- **Certificat scolaire de l'école fréquentée** (à l'absence de ce document, le parent déclare de sa propre responsabilité la classe que l'enfant fréquentait dans son pays d'origine)

À l'inscription, on doit remplir des modules pour le choix:

- du type d'école
- de l'enseignement de la religion catholique
- de l'inscription à la cantine scolaire
- de l'inscription aux cours pré-scolaires et post-scolaires
  - de l'inscription au transport scolaire

## **LES TYPES D'HORAIRE**

**Dans beaucoup d'écoles les parents peuvent choisir entre deux types d'horaires:**

- 1) 40 heures par semaines du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h30 avec un service de la cantine scolaire
- 2) 27 ou 30 heures par semaine, du lundi au samedi avec des reprises dans les après-midi suivant les écoles.

Les cours commencent à 8h30 (dans certaines écoles à 8h00)

**Il est très important d'arriver à l'heure**

*Informez vous tout de suite pour les heures de cours de votre fils.*

## **COMMENT INSCRIRE LES ENFANT A LA CANTINE**

Le service de cantine scolaire existe presque dans toute les écoles. Les parents doivent payer une pension pour les repas.

Pour des motifs de santé et de religion, il est possible de demander un régime spécial au moment de l'inscription auprès de la secrétariat de l'école

## **QUAND LES PARENTS VONT AU TRAVAIL TRES TOT OU REVIENNENT TROP TART**

Pour aider les familles qui ont des horaires de travail particuliers, certaines écoles organisent des activités PRE-SCOLAIRES (entre 7h30 et 8h30) et POST-SCOLAIRES (entre 16h30 et 17h00)

## **ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE OU UN CHOIX ALTERNATIF**

L'enseignement de la religion catholique dans les écoles est facultatif. Ainsi au moment de l'inscription le parent peut opter entre:

- enseignement à la religion catholique
- activités didactiques et formatives de groupe
- activités d'étude et/ou de recherche individuelles
- sortie de l'école

## **QUAND ON HABITE LOIN DE L'ÉCOLE**

Il est possible de demander le transport avec le bus scolaire en payant un quota annuel.

## **LE CALENDRIER SCOLAIRE**

L'année scolaire dure environ 9 mois. Il commence à mi-septembre et finit au environ de mi-juin.

Il y a deux périodes de vacance:

- deux semaines à Noël (souvent entre le 23 décembre et le 6 janvier)

- presque une semaine à Pâques (entre mars et avril)

il y aura aussi d'autres jours de vacance au cours de l'année. L'école vous informera à chaque fois par un avis écrit sur le carnet scolaire de votre fils.

*C'est très important de contrôler le carnet scolaire de votre fils!*

## **LES ABSENCES DE L'ÉCOLE**

Le parent doit justifier le motif à chaque fois que l'enfant ne va pas à l'école.

En cas de maladie supérieure à 6 jours, son retour à l'école sera accompagné d'un certificat médical qui atteste qu'il est guéri.

## **QU'EST-CE QU'ILS APPRENNENT A L'ECOLE**

La langue italienne

Une langue étrangère (*l'anglais dès la première année à l'école primaire et une seconde langue peut s'ajouter à l'école secondaire*)

Mathématique

Science et technologie (*éducation scientifique et informatique*)

Histoire

Géographie

Études sociales

Dessins (*éducation à l'image et éducation artistique*)

Gymnastique (*éducation physique*)

Musique

## **COMMENT ON EVALUE LES RESULTATS SCOLAIRES**

Chaque année est divisée en deux parties ( 2 quadrimestres).

Durant les mois de janvier et juin les enseignants font une évaluation des résultats de votre enfant et établissent une "fiche d'évaluation" qui sera envoyé à la famille

## **LES REUNIONS ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS**

Durant l'année scolaire on organise souvent des rencontres entre parents et enseignants. Ce sont des occasions très importantes pour parler ensemble et mieux connaître le programme des études.

Les parents et les enseignants peuvent collaborer pour l'éducation des enfants et leur bonne intégration

## **ENTRETIEN**

Chaque enseignant communique aux parents le jour qu'il pourra les rencontrer pour parler de l'enfant, des difficultés et des ses progrès dans un entretien individuel.

Mais aussi le parent peut demander un rendez-vous avec l'enseignant.

*Quand vous voulez parler de votre fils, demander tout de suite une rencontre avec l'enseignant.*

## **L'INTEGRATION DE VOTRE ENFANT**

Pour l'insérer dans sa nouvelle classe et connaître mieux l'école, votre fils sera accompagné d'un médiateur culturel (presque chaque jour) qui parle la langue de votre pays d'origine.

Le médiateur peut aussi rencontrer la famille.

*Vous pouvez vous aussi demander un rendez-vous avec le médiateur.*

Les enseignants organisent aussi des cours personnalisés d'italien oral et écrit pour votre enfant.

Dans certaines écoles il existe des enseignants spécialisés qui ont la charge d'enseigner l'italien aux enfants étrangers nouvellement arrivés .

## **IMPORTANT!**

Si vous avez des doutes ou des difficultés, vous pouvez vous adresser à votre enseignant.

Il existe aussi d'autres services pour les familles à votre disposition:

- un centre de documentation interculturelle: **Casa delle culture** (maison des cultures) ouvert du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h30. On peut y fréquenter des cours destinés aux adultes en italien, informatique et anglais gratuits ;
- Le **centre Ababa** ouvert les mardis et jeudis entre 10h00 et 13h00 et le vendredi de 14h30 à 17h00. C'est un centre destiné aux femmes immigrées et celles qui ont des petits bébés;

- **l'hémérothèque:** on y trouve des livres et des journaux de divers pays du monde. Il est ouvert au public du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h30 et les après-midi du vendredi, samedi et dimanche entre 16h00 et 19h00;
- Le **centre récréatif d'été** pour les enfants d'état compris entre 6 et 11 ans. Son nom est "l'école sous les arbres", fonctionne durant les mois de juillet et août. Pour des informations adressez vous à la **casa delle culture**;
- Le **centre des immigrés:** ouvert les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis entre 9h15 et 13h15, aussi les mardis entre 14h30 et 18h30;
- **CTP**, centre territorial permanent pour l'éducation des adultes. Il organise des cours d'italien gratuits. Pour les inscriptions vous pouvez demander des renseignements auprès des enseignants tous les lundis entre 17h00 et 19h00.

*Vous pouvez trouver les adresses et les numéros utiles dans l'annuaire des services de la ville.*

Il Testo rielaborato e adattato è tratto da  
COME  
Percorsi di accoglienza, integrazione, educazione interculturale

Stampa: a cura del Centro stampa del Comune di Ravenna

A cura di:  
Casa delle Culture  
Piazza medaglie d'Oro,4  
48100 Ravenna  
Tel. 0544 591876  
Fax 0544-423869  
E mail: [casadelleculture@racine.ra.it](mailto:casadelleculture@racine.ra.it)  
[www.racine.ra.it/casadelleculture](http://www.racine.ra.it/casadelleculture)